



Association des
Maires de l'Isère

Risques naturels : de la connaissance pratique à la maîtrise de l'urbanisation

Agir en présence ou sans plan de prévention des risques naturels

L'article L.2123-12 du CGCT dispose que les élus ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Un congé de formation de 18 jours peut leur être accordé pour toute la durée de leur mandat. Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune, à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé.

Durée 1 journée :

9H-12H / 14H-17H

Frais d'inscription

Adhérents : **70 €**

Autres participants : **120 €**

Responsable de la formation

Emmanuelle Rivière, Directrice

Renseignements et inscriptions :

Tel : 04 38 02 29 29

Fax : 04 38 02 29 30

Mél : ami@maires-isere.fr

Elus et personnel des communes et communautés

Public concerné

Sensibiliser les élus aux risques naturels
et leur donner les moyens d'y faire face

Objectif visé

• Connaître concrètement le caractère des phénomènes
naturels pouvant affecter nos territoires

Programme

• Identifier les responsabilités locale en matière de prévention et de gestion des risques
naturels

• Approcher la prise en compte des risques naturels dans les documents d'urbanisme – Agir
en présence ou sans PPR

• Repérer et mobiliser les acteurs qui peuvent aider la commune à organiser une gestion
des risques naturels

• Définir la hiérarchisation des actions à mettre en oeuvre pour prévenir les risques naturels

Liliane Besson

Vice-présidente de l'IRMA – géologue expert – ancienne chef de la
Mission interservices des risques naturels de la préfecture de l'Isère

Intervenante

Chaque module accueillera **20 personnes**,
pour une **durée de 6 heures**.

Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

L'Association des Maires de l'Isère se réserve le droit d'annuler ou reporter la session si
le nombre d'inscrits est insuffisant.

Organisation

Judi 24 juin, Jarrie (Mairie)

Judi 21 octobre, Saint Quentin Fallavier (Mairie)

Date et lieu

DATE LIMITE DE REPONSE :

2 semaines avant la date